



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

LES AUDIENCES PUBLIQUES EN L'AFFAIRE DU « JUNO TRADER » ONT ÉTÉ REPORTÉES AUX 6 ET 7 DÉCEMBRE

Le Tribunal international du droit de la mer a reporté la poursuite de la procédure orale en l'Affaire du « Juno Trader » (*Saint-Vincent-et-les Grenadines c. Guinée-Bissau*), *prompte mainlevée*, au 6 décembre 2004 suite à une demande faite au nom du Gouvernement de Guinée-Bissau.

La demande de mainlevée du *Juno Trader* et de libération de 19 membres de l'équipage a été soumise le 18 novembre 2004 au nom de l'Etat du pavillon, Saint-Vincent-et-les Grenadines, en vertu de l'article 292 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Selon cette demande, le *Juno Trader* a été arrêté le 26 septembre 2004 dans la zone économique exclusive de la Guinée-Bissau, pour infraction alléguée à la législation en matière de pêche dans les eaux maritimes bissau-guinéennes. Par ordonnance en date du 19 novembre 2004, le Président du Tribunal a fixé aux 1er et 2 décembre 2004 les dates des audiences. Le 26 novembre 2004, l'agent de la Guinée-Bissau a demandé au Tribunal le report de l'audience ainsi qu'un report concomitant du délai prescrit pour la soumission de l'exposé en réponse.

La procédure orale en l'affaire a été ouverte aujourd'hui lors d'une audience publique au cours de laquelle le Président du Tribunal, M. le juge Dolliver Nelson, a donné lecture de l'ordonnance du Tribunal concernant la demande de report de la Guinée-Bissau. Vu les circonstances particulières de l'espèce et ayant recueilli les vues des parties, le Tribunal a décidé de reporter la poursuite de la procédure orale au 6 décembre 2004 et de prolonger jusqu'au 2 décembre 2004 le délai pour le dépôt d'un exposé par la Guinée-Bissau.

Le Tribunal rendra son arrêt au cours d'une audience publique qui se tiendra au plus tard 14 jours après la clôture de l'audience.

Pour de plus amples informations concernant l'affaire, se reporter au Communiqué de presse 91.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : <http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Pope :
Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org

A l'intention des organes d'information – document non officiel - également disponible sur le site Internet : <http://www.tiddm.org> et <http://www.itlos.org>